

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022, À 19 HEURES SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Madame Marie-Line Dubé, directrice-générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et récite la prière.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du vendredi 2 septembre 2022

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 août 2022**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.2 - FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
 - 4.3 - RECONNAISSANCE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE EFFECTUÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
 - 4.4 - RÉORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**
 - 4.5 - PAIEMENT POUR L'ENTREPOSAGE DU CHAR ALLÉGORIQUE**

5 - LÉGISLATION

5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 09-2022 "RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD"

5.2 - PROJET DE RÈGLEMENT 09-2022 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

5.3 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 11-2022 "RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET À D'AUTRES FONCTIONNAIRES"

5.4 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 11-2022 "RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET À D'AUTRES FONCTIONNAIRES"

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

6.2 - REMPLISSAGE DE PISCINE/SPA

6.3 - ENTRETIEN ANNUEL DES CAMIONS DE POMPIER ET DES POMPES

6.4 - RÉFECTION DE L'ASPHALTE SUR LA DEVANTURE DE LA CASERNE DE POMPIERS

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

7.2 - AUTORISATION POUR MAINTENIR UN CONTENEUR À GROS DÉCHETS JUSQU'À LA FIN OCTOBRE 2022

7.3 - AUTORISATION POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉCOCENTRE

7.4 - ACCEPTATION SOUMISSIONNAIRE DÉNEIGEMENT

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCEMINS

9.2 - Projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé (transmission en vertu de l'article 49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE DE LA MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCEMINS

11.2 - RÉALISATIONS À VENIR SUITE À L'OBTENTION DU FINANCEMENT DES MINISTRES PROVINCIAUX

11.3 - ACHAT DU CABANON PLUS ÉQUIPEMENT POUR L'INSTALLATION

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 août 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 12 août 2022, a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du vendredi 12 août 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

160-09-2022

4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont en respects avec le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil municipal, d'une somme de **83 991.74 \$** soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

161-09-2022

4.2 - FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE comme convenu dans le contrat d'emploi pour la Directrice générale, madame Marie-Line Dubé, une période probatoire de 6 mois était à réaliser avant de pouvoir obtenir sa permanence. Or, la période probatoire de 6 mois vient à échéance le 8 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des ressources humaines recommandent de rendre officielle la permanence de la Directrice générale, compte tenu de l'appréciation de ses services;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la permanence officielle de la Directrice générale de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

162-09-2022

4.3 - RECONNAISSANCE DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE EFFECTUÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a cumulé plus de 90 heures de temps supplémentaire depuis son embauche;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail au niveau de l'administration municipale est très importante;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'embauche prévoit de prendre une entente pour le temps supplémentaires effectué. Une reconnaissance de 5 jours de vacances est proposée pour compenser tout le travail réalisé à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte d'ajouter 5 jours de vacances ponctuellement pour cette année à la Directrice générale de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

163-09-2022

4.4 - RÉORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford souhaite embaucher une nouvelle personne pour appuyer les services administratifs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Maire soit autorisé à procéder à l'embauche de Madame Patsy Poulin Veilleux à titre d'ajointe administrative;

QUE le Maire soit autorisé à négocier les conditions salariales de l'ajointe administrative selon ce qui a été convenu avec le Conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil

164-09-2022

4.5 - PAIEMENT POUR L'ENTREPOSAGE DU CHAR ALLÉGORIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entrepose son char allégorique dans un entrepôt sur base annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel est de **250 \$** par espacement, et que le char allégorique prend l'équivalent de 3 espacements pour un total de **750 \$**;

CONSIDÉRANT QUE le locataire accorde un rabais de **350 \$** à la Municipalité, ce qui fait une somme due de **400 \$** annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage du char allégorique de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford est dû pour l'année 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer **800\$** à Madame Édith Boulet pour les années 2021 et 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée au montant de **800 \$** pour les deux années.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

5 - LÉGISLATION

165-09-2022

5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 09-2022 "RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD"

Madame Sylvia Fortin conseillère, donne avis de motion que le projet de règlement # 09-2022 régissant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Rose-de-Watford. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

166-09-2022

5.2 - PROJET DE RÈGLEMENT 09-2022 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

ATTENDU QUE la nécessité de mettre à jour la réglementation entourant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Madame Sylvia Fortin à une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford (ci-après: "municipalité"), tenue le 2 septembre 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement # 09-2022 aux fins de régir le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Rose-de-Watford (CCU).

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

167-09-2022

5.3 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 11-2022 "RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET À D'AUTRES FONCTIONNAIRES"

Madame Josiane Tanguay conseillère, donne avis de motion que le projet de règlement # 11-2022 "Règlement sur la délégation de certains pouvoirs à la Directrice générale et greffière-trésorière et à d'autres fonctionnaires. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a

mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

168-09-2022

**5.4 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 11-2022
"RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS À
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET À
D'AUTRES FONCTIONNAIRES"**

ATTENDU QUE les diverses dépenses que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford doit engager dans le cadre de sa gestion quotidienne;

ATTENDU QUE le poids administratif et les retards engagés par le fait d'obtenir systématiquement l'accord du Conseil municipal pour chaque dépense;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Madame Josiane Tanguay à une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, tenue le 2 septembre 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro # 11-2022 "Règlement sur la délégation de certains pouvoirs à la Directrice générale, greffière-trésorière et à d'autres fonctionnaires.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

Le Maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le Directeur incendie aux membres du conseil.

169-09-2022

6.2 - REMPLISSAGE DE PISCINE/SPA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre aux citoyens la possibilité de pouvoir utiliser le camion de pompier pour le remplissage d'une piscine ou d'un spa sur demande;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés au déplacement du camion de pompier pour le remplissage d'une piscine ou d'un spa soient augmentés à **50\$/heure**;

CONSIDÉRANT QUE dorénavant, toute demande devra être préalablement approuvée par la Directrice générale avant autorisation et mise en service;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal augmente les frais pour le remplissage de piscine ou de spa à **50\$/heure**, en sus, salaire horaire du pompier, min. 1 h selon le taux horaire en vigueur et que toute demande soit préalablement autorisée par la

Directrice générale pour assurer la cohérence au niveau de la facturation;

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

170-09-2022

6.3 - ENTRETIEN ANNUEL DES CAMIONS DE POMPIER ET DES POMPES

CONSIDÉRANT QUE les tests pour l'unité d'urgence doivent d'être effectués à chaque année au niveau des freins et de l'accélération **(125 \$)**;

CONSIDÉRANT QUE les tests de pompes incendie **(300 \$)** et pompes portatives **(50 \$/pompe)** doivent aussi être vérifiées;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais de déplacement de **40 \$** pour venir effectuer ces tests.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte que cette dépense inhérente soit et est autorisée sur base annuelle.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

171-09-2022

6.4 - RÉFECTION DE L'ASPHALTE SUR LA DEVANTURE DE LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte sur la devanture de la caserne de pompiers doit être réparée;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies nous ont fait parvenir leurs soumissions, soit les **Excavations Pavages de Beauce Ltée au montant de 5 823,45\$** et Asphalte Nicolas Lachance Inc. au montant de **8 173,00\$**;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de subventions ont été effectuées afin de pouvoir financer en partie ou en totalité les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit prendre en considération ces soumissions et accepter un des soumissionnaires.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte Les Excavations Pavages de Beauce Ltée selon le coût, la qualité et la disponibilité, et que cette dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le directeur des travaux publics.

172-09-2022

7.2 - AUTORISATION POUR MAINTENIR UN CONTENEUR À GROS DÉCHETS JUSQU'À LA FIN OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'une forte demande de la part des citoyens pour avoir accès durant toute l'année au gros rebus, et qu'une demande de financement est souhaitée pour les prochaines années, mais qu'il est possible d'offrir dès cette année un service continu pour l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QU'un coût approximatif de **810 \$** supplémentaire pour conserver un conteneur à gros rebus jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise cette demande de dépenses supplémentaires pour maintenir un conteneur à gros rebus pour cette année;

QUE l'administration municipale puisse procéder à la mise en place de ce conteneur jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022;

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

173-09-2022

7.3 - AUTORISATION POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QU'une forte demande des citoyens pour avoir accès durant toute l'année au gros rebus;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois pourrait aider à financer en partie ou en totalité les coûts concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise cette demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec;

QUE l'administration municipale puisse procéder à la mise en place de ce service sur base annuelle avec l'obtention du financement;

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

174-09-2022

7.4 - ACCEPTATION SOUMISSIONNAIRE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les procédures entreprises au dossier "Contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford" (deuxième appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 9264-1471 Québec Inc. (Monsieur Serge Carrier) a été déposée le 17 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été déposée à la table du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission reçue de la compagnie 9264-1471 Québec Inc. soit retenue, pour un montant de **988, 785\$** (neuf cent quatre-vingt huit mille, sept cent quatre-vingt cinq dollars) pour le déneigement des trois prochaines années, englobant les périodes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

QUE le Maire, monsieur Jean Bernier, ainsi que la Directrice générale, madame Marie-Line Dubé soient mandatés à signer le contrat à intervenir entre les parties;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCHEMINS

Le maire présente les points marquants du MRC des Etchemins pour le mois dernier.

175-09-2022

9.2 - Projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé (transmission en vertu de l'article 49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire informer le Conseil municipal, concernant le projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont pris connaissance de ce règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte le projet de règlement de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉE par quatre membres du Conseil municipal.

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11 - CORRESPONDANCE

176-09-2022

11.1 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE DE LA MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins reçoit un pourcentage de jeunes habitant à Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE ces jeunes bénéficient de services à différents niveaux;

CONSIDÉRANT QUE des coûts de **130 \$** par année sont reliés au maintien de ces services.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte que cette dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

11.2 - RÉALISATIONS À VENIR SUITE À L'OBTENTION DU FINANCEMENT DES MINISTRES PROVINCIAUX

Le maire a effectuée 3 demandes d'aides financières discrétionnaires auprès de 3 ministres provinciaux pour des besoins sociaux et culturels pour la Municipalité.

Les demandes totalisaient **9 000 \$**, et un montant total de **4 200 \$** a été autorisé et obtenu pour effectuer certains travaux pour notre parc municipal.

Un coin de lecture est prévue, la réparation de l'asphalte pour le jeux a été effectuée au mois d'août, la peinture pour ligner le terrain de basket-ball et de tennis sont aussi prévus ainsi que l'achat d'une nouvelle balançoire.

177-09-2022

11.3 - ACHAT DU CABANON PLUS ÉQUIPEMENT POUR L'INSTALLATION

Nous avons reçu à la Municipalité cette semaine le cabanon ainsi que tout l'équipement nécessaire pour en faire l'installation. Nous en remercions grandement la MRC pour l'aide financière accordée pour nos loisirs. Dans les semaines à venir, le coordonnateur des travaux publics avec son adjoint vont effectuer l'installation du cabanon et faire l'aménagement pour la nouvelle balançoire.

178-09-2022

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Différents comptes rendus des activités réalisées par les différents comités au cours du mois d'août 2022.

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à .

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

Jean Bernier
Maire

Marie-Line Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire